

tion dépasserait, en peu de temps, les besoins de la consommation locale.

En 1865, le nombre d'hectares plantés en vignes dans les trois provinces s'élevait à plus de 8.000 hectares pour une récolte de vins rouge et blanc de 99.000 hectolitres.

De 1865 à 1870 cette culture avait pris une plus grande extension, elle avait augmenté de près d'un cinquième chez les Européens et presque du double chez les indigènes.

En 1870, les superficies plantées en vignes atteignaient 10.000 hectares et donnaient une récolte de 227.000 hectolitres de vin.

De 1870 à 1880 le nombre d'hectares passait à 27.338 et celui des hectolitres de vins récoltés à 286.250.

La situation du vignoble algérien en 1890 était la suivante :

Hectares plantés : 118.800.

Production en vins : 3.000.000 hectolitres en chiffres ronds.

En 1895, on notait les chiffres ci-après :

Superficies : 122.186 hectares pour un rendement en vin de 4.231.844 hectolitres.

En 1900 et 1905 l'Algérie, comme la Métropole, subissait la crise de la mévente des vins, ce qui entraîna une forte diminution dans la valeur de ses exportations.

La crise de 1905 confirmait une fois de plus la nécessité pour les Viticulteurs algériens, d'une part, d'améliorer leurs procédés de fabrication et notamment de s'orienter vers la fabrication des vins de haut degré et de couleur dont le placement était toujours assuré et, d'autre part, d'appliquer tous leurs efforts à la recherche de nouveaux débouchés sur les marchés extérieurs.

Pour les périodes quinquennales de 1900 à 1925, les statistiques agricoles donnent les chiffres ci-après :

ANNÉES	SUPERFICIES	QUANTITÉS RÉCOLTÉES
1900.....	154.430 hectares	5 634.829 hectolitres
1905.....	179.950 —	7.051.821 —
1910 (1).....	152.129 —	8.413.654 —
1915.....	177.454 —	7.815.596 —
1920.....	170.464 —	7.041.220 —
1925.....	190.652 —	12.422.140 —

(1) En 1910, à la suite d'un examen attentif des statistiques agricoles, le chiffre de la superficie totale du vignoble ayant paru quelque peu élevé, une enquête sérieuse fut faite et amena la découverte de majorations dans les indications superficielles fournies par certaines communes, notamment du département d'Alger.